

Cette politique s'applique à tous les travaux surélevés au Palais des congrès du Toronto métropolitain. Également, cette politique vient s'ajouter aux lois pertinentes et applicables (comme celles du PSTSP), aux autres politiques actuelles en matière de santé et sécurité dans les bâtiments et aux politiques que les entrepreneurs imposent à leurs propres travailleurs.

**L'installation d'articles suspendus de toute structure du Palais fait parti des services exclusifs fournis par la société SHOWTECH Power & Lighting.**

## Compétence, formation, certification des travailleurs

Les travailleurs doivent avoir suivi la formation nécessaire et obtenu les certifications requises pour utiliser des équipements et outils spécialisés et pour employer les techniques acceptables pour les travaux surélevés.

- Opération des girafes/plates-formes élévatrices à ciseau.
- Systèmes d'arrêt des chutes, filins de sécurité.
- Manipulation du gaz propane (si un dispositif est alimenté au propane).
- Palans à chaîne, monte-charge, treuils, appareils de suspenste, attelages, cellules de chargement, etc.
- Connaissance générale de la structure du Palais des congrès du Toronto métropolitain, de ses capacités de charge, de ses points et méthodes d'attache.

Les travailleurs effectuant des travaux surélevés doivent porter l'équipement de protection individuel requis. Celui-ci peut inclure des chaussures de sécurité, un casque protecteur, des lunettes de sécurité, des gants, ou des dispositifs antichute, selon les tâches à accomplir.

Les travailleurs effectuant des tâches de levage ou qui se trouvent à proximité d'activités de manutention de matériaux ou d'équipement mobile doivent en tout temps porter des chaussures de sécurité.

## Équipement, outils et articles suspendus

Les petits outils à main doivent en tout temps être assujettis à l'aide d'un filin de sécurité prévenant leur chute accidentelle. Les radios portatives/téléphones portatifs doivent être placés dans un étui assujetti de façon à en prévenir la chute accidentelle.

L'équipement de levage, comme les girafes et plates-formes élévatrices à ciseau, doit être doté de certifications à jour prouvant leur inspection et leur entretien périodiques.

Les moufles à chaîne, palans à chaîne, câbles en acier, élingues, colliers étrangleurs et autre équipement de suspenste doivent être périodiquement entretenus, inspectés et certifiés en fonction des lois applicables, des recommandations du fabricant et des pratiques acceptées dans l'industrie.

Les éléments de production (à suspendre du plafond à partir de points de charge approuvés ou de l'ossature) dont les grilles, fermes, assemblages de haut-parleurs, etc. doivent être inspectés avant l'installation. Des certificats d'inspection annuelle doivent être présentés pour tout élément portant une charge.

## Contrôle de l'aire de travail

Pendant l'installation/l'enlèvement d'éléments de production dans l'espace plafonnier, personne ne doit se trouver dans l'aire de travail sous cet espace. Un « gréeur au sol » doit être présent pour protéger l'aire à l'aide d'éléments physiques (affiches, barricades, cônes de signalisation, etc.) et en faisant preuve de vigilance pour que personne ne puisse y avoir accès.

Une fois que les éléments de production sont à « hauteur d'assiette » (la position finale pour l'événement, aucun autre mouvement permis) et que le reste des travaux surélevés n'est lié qu'à des réglages mineurs (positionnement des éclairages, bouclage des câbles, etc.), ou lorsqu'il s'agit de l'installation d'éléments légers comme des affiches ou bannières, le niveau de contrôle requis dans l'aire de travail peut varier en fonction de la présence d'autres activités dans l'aire. Dans la moindre mesure, des affiches et cônes de signalisation doivent être utilisés pour démarquer l'aire de travail autour de l'équipement de levage. S'il y a beaucoup d'activité dans l'aire de travail, un « préposé au sol » doit être présent pour assurer que les personnes et équipements mobiles demeurent à l'écart de l'aire de travail et des équipements de levage.

En aucune circonstance des personnes ne doivent travailler directement sous une flèche ou une benne.

## Calendrier de production/approbation du schéma de suspente

La meilleure façon de réaliser succès et sécurité au travail est de bien prévoir à l'horaire les activités de travail.

Le client et son(s) fournisseur(s) de services, en partenariat avec le Palais des congrès du Toronto métropolitain, doivent s'assurer qu'existe un calendrier de production détaillé pour les installations et démontages techniques.

Le calendrier doit indiquer les heures de début et de fin pour chaque groupe de travail, ainsi que les relations prédécesseur/successeur. Il arrive parfois qu'un horaire de démontage soit affecté par un événement qui dure plus tard que prévu. Dans ce cas, nous devons toujours tenir compte des relations entre les activités prévues à l'horaire.

Tous les groupes doivent avoir les ressources appropriées (ressources humaines et équipement) pour accomplir les travaux dans les délais prévus et pour se conformer à l'ordre prévu du déroulement des activités.

Tous les groupes doivent fournir les noms des contacts-clés au site pendant la mise en place ou le démontage, ainsi que leurs numéros de téléphone mobile.

Avant de suspendre toute charge importante de la structure du Palais des congrès du Toronto métropolitain, les gréeurs doivent s'assurer que le schéma de suspente a été soumis et approuvé. Les schémas de suspente doivent être soumis au moins quatre semaines avant la date de l'arrivée. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec votre gestionnaire d'événements.

**Les schémas de suspente ne sont pas requis pour les bannières, les enseignes et autres charges légères qui seront mises en place par SHOWTECH Power & Lighting. Veuillez communiquer avec SHOWTECH Power & Lighting au (416) 585-8500 ou écrire par courriel à Rick Green, réalisateur technique, à [rscali@showtech.ca](mailto:rscali@showtech.ca).**